

Commission des interventions Séance du 4 novembre 2020

Décision CDI n° 2020-21

Mise en œuvre du plan d'urgence sécheresse afin de permettre l'accès à l'eau potable en Martinique - Communauté d'agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM)

La Commission des interventions de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment son article R.131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le décret en date du 30 décembre 2019 nommant Monsieur Pierre DUBREUIL en qualité de Directeur général de l'établissement ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2020-02 du conseil d'administration de l'OFB du 3 mars 2020 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office ;

et après avoir valablement délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

La Commission des interventions approuve la proposition d'aide financière pour les travaux prioritaires en matière de renforcement des réseaux, de construction, d'aménagement d'infrastructures pour l'amélioration de la distribution d'eau potable sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique, tels que décrits dans le rapport annexé à la présente délibération.

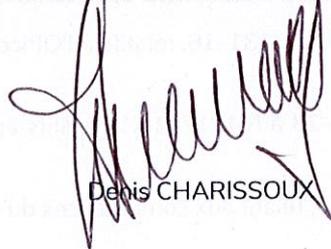
ARTICLE 2 :

La Commission des interventions fixe le montant maximum de l'aide financière de l'OFB au projet mentionné à l'article 1 à hauteur de 1 827 219 €, soit 23,76 % du montant du projet.

ARTICLE 3 :

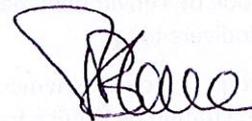
Le directeur général est autorisé à mettre définitivement au point les termes de la convention avec la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM), et à procéder à sa signature.

Le Directeur général délégué ressources, chargé
du secrétariat de la Commission des interventions,



Denis CHARISSOU

La Présidente
de la Commission des interventions,



Patricia BLANC